



le Conseil de la Cité

C o m p t e - r e n d u • a v r i l 2 0 1 7 • N ° 1 2 3

Le conseil municipal s'est réuni le 11 avril 2017, salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Pascal Barois, Maire. Nous vous présentons ci-après le contenu des délibérations qui ont été votées par l'assemblée. Quant au compte-rendu intégral des débats, il peut être consulté en mairie, sur simple demande.

Étaient présents : M. Barois, **Maire** • Mme Dubois, M. Lelong, Mmes Margez, Merlin, M. Westrelin, Mme Philippe, MM. Kolakowski, Dassonval, **Adjoint** • MM. Andriès, Paquet, Mmes Faës, Fontaine, M. Danel, Mmes Delanoy, Rosiaux, M. Carlier, Mme Gouillard, M. Legras, Mme Marlière, MM. Leblanc, Flajollet, Mme Delwaulle, M. Pestka, Mme Crémaux, M. Evrard, **Conseillers Municipaux**.

Étaient excusés et représentés : Mmes Duquenne, Decaesteker, MM. Laversin, Mayeur, Mme Cœugniet, M. Desfachelles.

Était absent : M. Baetens.

Démocratie mode d'emploi

Toutes les propositions qui ont fait l'objet de délibération au Conseil Municipal ont été préalablement présentées et débattues dans les commissions respectives. Les différents groupes au Conseil Municipal ont des représentants dans chaque commission. Ces représentants ont la possibilité de faire des remarques, des suggestions et des propositions. Cette façon de procéder permet aux uns et aux autres d'exercer normalement leur mandat d'élu... en toute démocratie.

Délibérations budgétaires

1a) Approbation du compte de gestion 2016 établi par M. Philippe RICQ (budgets ville, eau, pompes funèbres, camping municipal, lotissement ZA RD 943, lotissement ARMADA, rue Philiomel)

Le Conseil,

Après s'être fait présenter les budgets de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par M. Philippe RICQ, receveur, accompagné des états de développement de comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a pris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordres qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2016,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes (service de l'eau potable, pompes funèbres, camping, lotissement ZA RD 943, lotissement ARMADA rue Philiomel),

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 pour la ville, le service de l'eau potable, les pompes funèbres, le camping, le lotissement ZA RD 943 et le lotissement ARMADA rue Philiomel, par M. Philippe RICQ n'appelant ni observations, ni réserves de sa part, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'approuver.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

Selon la législation, Monsieur le Maire ne prend pas part au vote des comptes administratifs.

2a) Compte Administratif 2016 - Ville

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 - budget ville, dressé par Monsieur le Maire.

Les dépenses totales du budget ville s'élèvent à 12 133 909,57 € en fonctionnement et à 1 660 437,95 € en investissement.

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 11 251 546,58 € et les dépenses d'ordre s'élèvent à 882 362,99 €.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 1 486 350,42 € composées des dépenses d'équipement pour 481 714,45 € et des dépenses financières (Emprunts et dettes assimilées) pour 1 004 635,97 €. Les dépenses d'opérations d'ordre sont de 174 087,53 €.

Les recettes totales du budget ville s'élèvent à 13 671 937,97 € en fonctionnement et à 2 008 782,33 € en investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 13 497 949,44 € et les recettes d'ordre s'élèvent à 173 988,53 €.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 1 126 320,34 € se décomposent en recettes d'équipement pour 109 365,50 € et en recettes financières pour 1 016 954,84 €. Les recettes d'ordre sont de 882 461,99 €.

Mme Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 - budget ville.

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

2b) Compte Administratif 2016 - Service eau potable

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 - service eau potable, dressé par Monsieur le Maire.

Les dépenses totales du budget Service eau potable s'élèvent à 9 220,27 € en exploitation et à 15 380,54 € en investissement.

Les dépenses d'exploitation sont composées des seules opérations d'ordre entre sections.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 4 575,42 € représentant des dépenses d'équipement.

Les recettes totales du budget Service eau potable s'élèvent à 15 380,54 € en exploitation (recettes réelles d'exploitation) **et à 9 220,27 € en investissement** (opérations d'ordre entre sections).

Mme Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 - service eau potable.

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

2c) Compte Administratif 2016 - Service Pompes funèbres

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 - service pompes funèbres, dressé par Monsieur le Maire.

Les dépenses totales du budget Service pompes funèbres s'élèvent à 68,56 € en dépenses réelles d'exploitation.

Les recettes totales du budget Service pompes funèbres s'élèvent à 12 127,75 € en recettes réelles d'exploitation.

Mme Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 - service pompes funèbres.

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

2d) Compte Administratif 2016 - Service Camping municipal

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 - camping municipal, dressé par Monsieur le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Les dépenses totales du budget Service camping municipal s'élèvent à 84 777,65 € en exploitation et à 64 090,21 € en investissement.

Les dépenses réelles d'exploitation se chiffrent à 79 004,40 € et les dépenses d'ordre entre sections s'élèvent à 5 773,25 €.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 25 649,61 € composées des dépenses d'équipement pour 1 078,17 € et des dépenses financières (Emprunts et dettes assimilées) pour 24 571,44 €. Les dépenses d'opérations d'ordre sont de 38 440,60 €.

Les recettes totales du budget Service camping municipal s'élèvent à 151 221,45 € en exploitation et à 54 254,70 € en investissement.

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 112 780,85 € et les recettes d'ordre entre sections s'élèvent à 38 440,60 €.

Les recettes réelles d'investissement d'un montant de 48 481,45 €, représentant les recettes financières. Les recettes d'ordre sont de 5 773,25 €.

Mme Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 - service camping municipal.

→ **Ont voté pour** : 25 élus (Liste "Lillers, en positif")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

2e) Compte Administratif 2016 - Lotissement ZA RD943

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 - Lotissement ZA RD943, dressé par Monsieur le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Les dépenses et recettes totales du budget Lotissement ZA RD943 s'élèvent à 248 407,83 € en fonctionnement et en investissement (opérations d'ordre entre sections).

Les recettes totales du budget Lotissement ZA RD943 s'élèvent à 248 407,83 € en fonctionnement et en investissement (opérations d'ordre entre sections).

Mme Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 - Lotissement ZA RD943.

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

2f) Compte Administratif 2016 - Lotissement ARMADA rue Philomel

Madame Carole DUBOIS, 1^{ère} adjointe au Maire, présente le compte administratif 2016 - Lotissement Armada, dressé par Monsieur le Maire, dont un exemplaire est joint à la présente.

Les dépenses totales (opérations d'ordre entre sections) **du budget Lotissement Armada s'élèvent à 609 851,97 € en fonctionnement et à 576 597 € en investissement.**

Les recettes totales du budget Lotissement Armada s'élèvent à 618 316,33 € en fonctionnement et à 609 851,97 € en investissement (opérations d'ordre entre sections).

Mme Dubois propose au conseil municipal d'approuver le compte administratif 2016 - Lotissement Armada.

→ **Ont voté pour** : 25 élus (24 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

3a) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget Ville

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **1 850 266,24 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement : 816 890,67 €

- Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) : 1 033 375,57 €

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

3b) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget eau potable

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **83 887,92 €** et propose d'affecter ce résultat à l'excédent reporté.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

3c) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget pompes funèbres

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **51 345,65 €** et propose d'affecter ce résultat en Déficit à reporter.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

3d) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget Camping

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **66 443,80 €** et propose d'affecter ce résultat comme suit :

- Exécution du virement à la section d'investissement : 57 625,47 €

- Affectation complémentaire en réserves : 8 818,33 €

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

3e) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget ZA RD943

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de **406 346,88 €** et propose d'affecter ce résultat en Déficit à reporter.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

Délibérations budgétaires • (suite)

3f) Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016 - Budget Lotissement ARMADA rue philiomel

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le compte administratif fait apparaître un excédent d'exploitation de **193 394,33 €** et propose d'affecter ce résultat à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur).

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

4) Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay Artois Lys Romane - Délibération relative à la fixation des taux d'imposition communaux pour 2017

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il convient de déterminer les taux d'imposition de fiscalité directe locale pour l'exercice 2017

Monsieur le Maire précise à l'assemblée les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois taxes directes locales (taxe d'habitation, taxe foncière sur les propriétés bâties et taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Monsieur le Maire rappelle que la fusion intervenue au 1er janvier 2017 entre les Communautés Artois Lys, Artois Flandres et Artois Comm a entraîné la fixation automatique de nouveaux taux communautaires de référence qui s'appliqueront dès 2017 sur les contribuables des communes d'Artois Comm, d'Artois Lys et d'Artois Flandres.

Il rappelle par ailleurs que l'application de la fiscalité professionnelle unique par la communauté issue de la fusion a pour effet notamment le transfert de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à la communauté ; par conséquent, le conseil municipal n'a plus à se prononcer sur le vote du taux de cette taxe. Monsieur le Maire précise que la fixation des taux proposés ci-dessous répond à l'objectif qui a prévalu à la construction de la fusion : la neutralité budgétaire pour les communes.

Monsieur le Maire propose en conséquence aux membres du conseil municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2017 :

- Taxe d'habitation : 20,66 %

- Taxe sur le foncier bâti : 42,96 %

- Taxe sur le foncier non bâti : 66,73 %.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

5a) Budget Primitif 2017 - Ville

Mme Carole Dubois, 1^{ère} adjointe chargée du budget, propose au conseil de procéder à l'examen, chapitre par chapitre, de chacune des sections du projet de budget primitif tel qu'il a été évoqué lors de la réunion de la commission des finances du 3 avril 2017 et de le voter par chapitre.

Le budget s'équilibre à 13 062 763,57 € en fonctionnement et à 5 290 042,69 € en investissement.
Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 11 531 911,55 € et les dépenses d'ordre entre sections s'élèvent à 1 530 852,02 € dont 1 180 852,02€ de virement à la section d'investissement.

Délibérations budgétaires • Budgets primitifs, année 2017 (suite)

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 11 879 388 € et les recettes d'ordre entre sections s'élèvent à 150 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 4 408 802,02 € comprenant notamment les dépenses d'équipement pour 1 948 302,02 €. Les dépenses financières se chiffrent à 2 460 500 € et les dépenses d'opérations d'ordre sont de 385 000 €.

Les recettes d'investissement se décomposent en recettes d'équipement pour 2 436 800 €, en recettes financières pour 1 087 390,67 €, ce qui donne des recettes réelles d'investissement de 3 524 190,67 €. Les recettes d'ordre sont de 1 765 852,02 €.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

5b) Budget Primitif 2017 - Service Eau potable

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe du Service des eaux qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des 2 sections : en exploitation à 98 387,92 € et en investissement à 145 908,15 €, soit un budget total de 244 296,07 €.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

5c) Budget Primitif 2017 - Pompes Funèbres

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe des pompes funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans la section d'exploitation à 119 655,65 €.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

5d) Budget Primitif 2017 - Camping Municipal

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif au camping qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des 2 sections : en exploitation à 76 010 € et en investissement à 121 125,47 €, soit un budget total de 197 135,47 €.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

5e) Budget Primitif 2017 - ZA RD943

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif à la ZA de la RD943.

Le budget s'équilibre à 716 356,88 € en fonctionnement et à 859 356,81 € en investissement.

Délibérations budgétaires • Budgets primitifs, année 2017 (suite)

Les dépenses réelles de fonctionnement se chiffrent à 10 010 €, les dépenses d'ordre entre sections s'élèvent à 300 000€ et le déficit reporté de 406 346,788 €.

Les recettes réelles de fonctionnement se chiffrent à 416 356,88 € et les recettes d'ordre entre sections s'élèvent à 300 000 €.

Les dépenses réelles d'investissement se chiffrent à 559 356,81 € et les dépenses d'opérations d'ordre sont de 300 000 €.

Les recettes d'investissement représentent les opérations d'ordre entre sections (300 000 €).

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

5f) Budget Primitif 2017 - Lotissement ARMADA rue Philomel

Mme Dubois, 1^{ère} Adjointe, chargée du Budget, propose au Conseil Municipal de voter le budget annexe relatif au lotissement Armada qui s'équilibre en recettes et en dépenses dans chacune des 2 sections : en fonctionnement à 868 010 € (dont 660 000 € en opérations d'ordre) et en investissement à 841 057,85 € (dont 660 000 € en opération d'ordre), soit un budget total de 1 709 067,85 €.

→ **Ont voté pour** : 26 élus (25 élus de la liste "Liste "Lillers, en positif" et 1 élu de la liste "Lillers notre ville")

→ **Se sont abstenus** : 6 élus (Liste "Lillers, c'est vous !")

6) Subventions 2017 aux associations et sociétés locales

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes (tarifs exprimés en Euros) :

<u>ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	6.079
Comité de Jumelage	2.935
Amicale du Personnel Communal	3.144
<u>SPORTS</u>	77.229
Football club de Lillers	15.323
A.S.L. Natation	12.241
C.C.M.L.	2.907
Pétanque Club du Mensecq	4.680
Sté Javelots "les Voltigeurs" Hurionville	363
Les Archers de St Sébastien	1.441
Club détente féminine de Rieux	155
La Plume Lilléroise Javelot	1.464
F.L.J.E.P. Sports	10.831
Judo Club Lillérois	10.362
Karaté Shotokan du Lillérois	2.312
Rallye sport 2000	155
Basket club lillérois	13.100

Délibérations budgétaires • Subventions 2017 aux associations et s^{tés} locales (suite)

White D'Art	non rendu
Les Royalistes	non rendu
C.C.M.L. (convention)	1.895
Courses cyclistes de quartier (Hurionville)	sur facture
Courses cyclistes de quartier (Lillers)	sur facture
<u>ENVIRONNEMENT - SÉCURITÉ</u>	<u>152</u>
A.P.C.L.	non rendu
Association Jeunes Sapeurs Pompiers Lillérois	152
<u>ENSEIGNEMENT</u>	<u>20.558,52</u>
DDEN	192
Convention Ecole privée	15.037,52
PEP 62	145
USEP Ecole Prévert	non rendu
USEP Ecole Perrault	non rendu
Comité de Gestion Lycée A. France	3.850
La Prévention routière	208
USEP Ecole Les Moulins	123
ADATEEP 62	38
APEL École St Joseph	124
OCCE École A. Delehayé	non rendu
OCCE École R. Desnos	121
OCCE École J. Brel	120
APE Les Sources	120
Les petits écoliers de Rieux	120
Les p'tits loups d'Hurionville	120
APE École R. Desnos	120
OCCE École Les Moulins	120
<u>AFFAIRES SOCIALES - SOLIDARITÉ</u>	<u>5.303</u>
Association des familles du Lillérois	487
Secours Populaire Français	1.083
Club des Handicapés	477
Mutilés du Travail	non rendu
Amicale des Donneurs de Sang Lillérois	363
Donneurs de Sang Ham/Manqueville	104
Action éducative Béthune	non rendu
Mouvement National "Vie Libre"	115
C.A.T. Isbergues	non rendu
Police Public Jeunesse, Ville Vie Vacances	309
Loisirs, Créations du Lillérois	non rendu
A.P.E.I.	141
A.P.F.	non rendu
Restaurants du Cœur	141
En avant les cheveux d'argent	121

Délibérations budgétaires • Subventions 2017 aux associations et s^{tés} locales (suite)

Solillers, Solidarité à Lillers	non rendu
Le Petit Plus	non rendu
Pirouettes et Fabulettes	non rendu
Foyer de l'amitié de Rieux	1.010
Club des Anciens d'Hurionville	952
<u>ANIMATION - LOISIRS</u>	<u>7.680</u>
Club Féminin du Lillérois	573
Les Poissons Rouges	non rendu
F.L.J.E.P. Animation	3.608
Sté Colombophile "La Revanche" d'Hurionville	153
Sté de Chasse Manqueville/Ham en Artois	153
Sté de Chasse Hurionville	153
Sté de Chasse de Rieux	153
Sté de Chasse de la Flandrie	153
Sté de Chasse du Nord-Ouest	153
Club des Amis Réunis	148
Les Roselières	137
Les poissons rouges section concours	134
Handi Loisirs	128
Les Ch'tis de Rieux	126
Club Scientifique et Radioamateurs d'Artois-Lys	124
Ecritoir d'Artois	non rendu
Union des radio clubs	120
Moto Club Les Baroudeurs de Lillers	non rendu
<u>Comités de quartier</u>	
Les Ch'tis de Rieux	432
<u>Sociétés patriotiques</u>	
Comité de liaison Sociétés Patriotiques	308
Drapeau	93
U.A.C.V.G.	289
1095 ^{ème} Section des Médaillés Militaires	212
Souvenir Français	210
Ligue des Anciens Portugais Lillers et environs	120
<u>CULTURE</u>	<u>30.391</u>
Harmonie Fanien	20.343
AAEEMMF	285
Fanfare "l'Indépendante" de Rieux	5.625
ALJ	3.608
Les amis de la Galerie César	144
Les Organotes	134
Les voix du Chœur	131
ATM (Artists Talents Management)	non rendu
Jeunesses Musicales de France	121

Délibérations budgétaires • **Subventions 2017 aux associations et s^{tés} locales (suite)**

URBANISME, DÉVELOPPEMENT LOCAL

COMMERCE ET ARTISANAT

840

ADELLE

120

Conseil Citoyen de Lillers

720

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

7) Cadeaux de Noël aux enfants du personnel communal et du CCAS

Monsieur le Maire propose de fixer le montant alloué pour les cadeaux de Noël aux enfants du personnel communal et du CCAS, au titre de l'année 2017, comme suit :

Enfants nés en 2003, 2004, 2005	45 €
Enfants nés en 2006, 2007, 2008	35 €
Enfants nés en 2009, 2010, 2011	30 €
Enfants nés en 2012, 2013, 2014	25 €
Enfants nés en 2015, 2016, 2017	20 €

Les personnes concernées sont : les enfants des agents titulaires ou stagiaires en voie de titularisation, les agents en contrat aidé, en activité au 1er novembre, les auxiliaires ayant effectué au cours des 10 premiers mois de l'année, un volume de 200 heures de travail.

La liste définitive des personnes bénéficiaires sera arrêtée à la date du 1^{er} novembre 2017.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

8) Délibération autorisant la signature d'une convention d'inspection en matière d'hygiène et de sécurité au travail

Monsieur le Maire expose que l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, impose aux collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Agent Chargé d'assurer une Fonction d'Inspection dans le domaine de l'hygiène et de la sécurité (ACFI). Il peut être satisfait à cette obligation :

- En désignant un agent en interne,
- En passant convention avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette mission d'inspection consiste notamment à vérifier les conditions d'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité et à proposer à l'autorité territoriale toute mesure qui lui paraît de nature à améliorer l'hygiène et la sécurité du travail et la prévention des risques professionnels.

Le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Pas-de-Calais propose ce service aux collectivités n'ayant pas d'ACFI.

Vu l'article 5 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis du comité d'hygiène et de sécurité du 02 mars 2017 ;

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal l'autorisation de :

- faire appel au centre de gestion du Pas-de-Calais pour assurer la mission d'inspection ;
- signer la convention d'inspection ainsi que tous les documents y afférents.

Délibérations budgétaires • **Convention d'inspection en matière d'hygiène et sécurité au travail (suite)**

Les dépenses inhérentes à la signature de cette convention seront inscrites sur le budget de l'exercice correspondant.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

9) Club Cycliste Manqueville Lillers, organisation d'une course pédestre, subvention exceptionnelle

Par courrier du 05 Janvier 2017, le Club Cycliste Manqueville – Lillers informe le Maire de l'organisation par l'association d'une course pédestre le Dimanche 26 Mars 2017 sur la commune.

Cette manifestation, en marge de l'activité habituelle du CCML, a pour but de répondre à une demande relayée par des pratiquants occasionnels de la course à pieds sur la commune qui souhaiteraient voir naître sur notre territoire un rendez-vous annuel mêlant le sports de loisirs et la découverte de notre patrimoine.

L'organisation de cette course représentant un investissement important (logistique, ravitaillement des coureurs, récompenses, sécurité, etc...), le Club Cycliste Manqueville Lillers sollicite une subvention exceptionnelle.

Considérant le budget présenté par l'association et la politique sportive engagée en faveur du sports loisirs et du sports pour tous, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée délibérante de se prononcer favorablement pour l'attribution d'une subvention de **1200 Euros**.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

10) UES Habitat Pact - Garantie d'emprunt - Logement 200 rue du faubourg d'Aval

Le conseil,

- vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales,
- vu l'article 2298 du Code civil,

DELIBERE :

Article 1 : l'assemblée délibérante de LILLERS accorde sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 94 828 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce Prêt est destiné à financer l'immeuble située 200 rue du Faubourg d'aval à LILLERS.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

11) Contrat de projet 2015-2018 - Attribution d'une subvention de fonctionnement pluriannuelle à l'association Solillers (Association des adhérents et usagers du Centre Social de la ville de Lillers) dans le cadre d'un nouveau mode de gestion pour le Centre Social

La municipalité soutient depuis 2009 un projet de centre social. Elle a fait le choix d'une Gestion Municipale de ce Centre Social agréé.

Aussi, la ville considère-t-elle que compte tenu de l'intérêt local et des actions menées par

Délibérations budgétaires • Centre social, subvention pluriannuelle à Solillers (suite)

les acteurs du Centre Social (représenté notamment par l'association SOLILLERS) et compte tenu de la convergence de ces orientations avec les objectifs de la commune, elle souhaite afin de permettre à l'association de développer les activités, actions et projets issus du Contrat de Projet du Centre Social lui verser une subvention de fonctionnement. La réalisation du projet Centre Social sera facilitée par le versement de cette subvention, permettant aussi de responsabiliser l'association et procurant une autonomie aux habitants et aux collectifs. En effet la nécessaire gestion rigoureuse d'une Collectivité Territoriale pouvant être parfois un frein à un besoin de réactivité immédiate.

Cette subvention de fonctionnement permettra à l'Association SOLILLERS de développer la communication, les actions et les activités des projets Animation Globale et Animation Collective Famille en tenant compte d'exceptions à savoir l'animation enfance – jeunesse et les départs vacances.

Certaines dépenses resteront à la charge de la Ville de Lillers : les charges de bâtiments et les prestations de services dues aux bâtiments de la Ville, les charges dues aux véhicules de la Ville, les charges de personnels (titulaires et non) embauchés par la Ville de Lillers, les coûts de formations...

Cette solution permet d'être conforme à la Circulaire CNAF du 20 juin 2012 (relative à l'Animation de la Vie Sociale) qui demande aux Centres Sociaux d'identifier une instance favorisant la participation habitants – usagers. Pour le Centre Social de Lillers, l'instance dite de participation, de réflexion et de décision sera le Conseil d'Administration de l'Association SOLILLERS.

La Ville de Lillers répond ainsi aux exigences et aux recommandations du Conseil d'Administration de la CAF du Pas de Calais (pour le renouvellement d'agrément en 2015) qui demandait un éclaircissement quant à la présence d'une association d'usagers et d'adhérents. En plaçant, l'Association SOLILLERS au cœur de la mise en place du projet (et en lui donnant les moyens), la Ville de Lillers apporte une réponse positive à ces recommandations.

Le porteur de l'agrément restera la Ville mais l'Association SOLILLERS portera le projet « pédagogique » et la communication du projet et des actions.

Suite au comité de pilotage stratégique et politique, tenu le 6 février 2017, cette proposition retient l'attention de l'Union Régionale des Centres Sociaux et de la CAF du Pas de Calais de par son caractère innovant et par le fait qu'elle place les habitants au cœur d'un projet centre social à gestion municipale.

Il convient, maintenant de rappeler les instances qui entourent et soutiennent le Centre Social. Voici les différentes instances présentes :

- Le Bureau Municipal
- Les Commissions Municipales
- Le Conseil Municipal
- Le Conseil de Maison du Centre Social
- Le Bureau du Centre Social
- Le Conseil d'Administration de l'association SOLILLERS
- Le Bureau de l'association SOLILLERS
- Les collectifs d'habitants (adhérents à l'association SOLILLERS)

Le Conseil de Maison est composé d'élus de la Municipalité désignés en Conseil Municipal et d'élus du Conseil d'Administration de l'association SOLILLERS désignés en Conseil d'Administration. Le Maire et le (ou la) Président(e) de l'Association SOLILLERS président le Conseil

Délibérations budgétaires • Centre social, subvention pluriannuelle à Solillers (suite)

de Maison et sont donc nommés Présidents du Centre Social. Cette fonction peut être déléguée à un autre membre élu au Conseil de Maison. Ainsi, le Maire peut déléguer ses pouvoirs de Président de Centre Social à un membre du Conseil Municipal siégeant au Conseil de Maison. Le (ou la) Président(e) de l'Association SOLILLERS peut déléguer ses pouvoirs de Président(e) de Centre Social à un membre du Conseil d'Administration siégeant au Conseil de Maison.

Chaque instance détient (dans le cadre de la proposition présentée) des rôles, des tâches et des missions. Les voici présentés :

Les points traités par le Conseil de Maison :

- Les axes et actions dans la déclinaison du projet sur l'année : évaluations, bilans, orientations
- Les moyens mis à disposition du Centre Social : Les ressources humaines, le budget alloué, matériel, structures...

Le rôle du Conseil d'Administration et du Bureau de l'association SOLILLERS :

- Mettre en œuvre les actions du projet
- Mettre en place la communication
- Gérer les actions d'autofinancement
- Donner les moyens aux initiatives des adhérents et habitants
- Garantir la démocratie participative et le pouvoir d'agir des habitants

Le Bureau du Centre Social :

- S'intéresse au suivi et aux informations quant aux actions et initiatives
- Répond aux questions des acteurs (partenaires, professionnels, habitants)
- Suit la question du partenariat
- Suit la mise en place des moyens alloués au centre Social.

Le Conseil Municipal, les commissions municipales et le bureau municipal.

- Le Bureau du Centre Social informe les commissions et le Bureau Municipal des différentes orientations et actions.
- Le Conseil Municipal soutient le Centre Social en mettant en délibération les projets du Conseil de Maison

Un point sur la démarche de décision :

- Sur la question des moyens alloués et des orientations, le Conseil d'Administration de SOLILLERS fait des propositions au Conseil de Maison en prenant en considération le projet et tous les acteurs (collectifs, administrateurs, professionnels, partenaires)
- Le Conseil de Maison élabore une décision
- Le Conseil Municipal prend connaissance du projet de délibération du Conseil de Maison et se prononce sur cette proposition en l'état.
- En retour, le Conseil Municipal donne au Conseil d'Administration de SOLILLERS les moyens d'agir pour le projet.

En tant que gestionnaire du Centre Social, la Ville de Lillers dépose le Budget du Centre Social à la CAF du Pas de Calais dans sa version dite PLA (Pilotage – Logistique – Activités). La Ville dépose les demandes de subventions dans le cadre du Projet. C'est la Ville de Lillers qui reste bénéficiaire des Prestations et des Subventions.

Délibérations budgétaires • Centre social, subvention pluriannuelle à Solillers (suite)

L'Association peut, dans le cadre d'actions, faire des demandes de financements mais en aucun cas elle ne peut faire financer une action déjà financée à la Ville de Lillers par le même partenaire financier. Les financements obtenus par l'Association SOLILLERS viendront en complément des moyens alloués par la Ville de Lillers.

L'association SOLILLERS bénéficiera des adhésions et des cotisations inhérentes et relatives aux actions et activités du Centre Social.

La Ville de Lillers mettra à disposition de l'Association SOLILLERS les moyens matériels et structurels afin d'assurer la bonne mise en œuvre et conduite des différentes actions du Projet Centre Social. Ces moyens sont les locaux (Place des FFI et au hameau d'Hurionville), les salles municipales en fonction des besoins spécifiques, les véhicules, le matériel pédagogique et logistique.

La Ville demandera à l'association SOLILLERS un état précis de son budget prévisionnel et de son compte de résultat afin de présenter à la CAF un budget PLA cohérent et réel.

L'association SOLILLERS sera tenue de faire appel à un Commissaire aux Comptes.

Il convient donc de fixer le montant de la subvention accordée à l'Association SOLILLERS pour mettre en œuvre les actions et la communication du Projet Centre Social (Hors animation enfance – jeunesse, hors départs vacances et hors charges identifiées plus haut supportées par la Ville de Lillers).

Il est rappelé que la somme dépensée, chaque année civile, dans le cadre du projet Centre Social est de 120000 € (budgets 2015 et 2016).

Il est proposé de verser la somme de 120 000 € à l'Association SOLILLERS sous la forme d'une subvention annuelle en rapport avec les dates du Contrat de Projet. Cette subvention concernera donc les années 2017 et 2018.

En tenant compte que les dépenses durant les premiers mois de l'année 2017 ont été supportées par la Ville de Lillers, il est proposé de verser la somme de 80 000 €. Ce montant correspond à 67 % du montant initial pour les 8 mois restants sur l'année 2017 (de mai à décembre 2017).

Il est proposé de verser la somme de 80 000 € à l'association SOLILLERS en deux fois. Le premier versement de 40 000 € interviendrait dès le mois d'avril 2017 afin de couvrir les dépenses dès le mois de mai 2017. Le deuxième versement de 40 000 € interviendrait au mois de septembre 2017.

Il est proposé d'étudier le montant de cette subvention annuelle chaque année au mois de novembre ou décembre pour l'année N + 1 afin de considérer les éventuels déficits ou excédents dans l'attribution de la subvention de fonctionnement pour l'année N + 1.

Le versement de la subvention et la mise à disposition de moyens matériels et structurels feront l'objet d'une convention pluri annuelle, basée sur les dates du contrat de projet du centre social, entre la Ville de Lillers et l'Association SOLILLERS.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal

- Pour verser la subvention 2017 relative à la mise en place du Contrat de Projet du Centre Social à l'Association SOLILLERS
 - De signer la convention pluri annuelle d'objectifs et de moyens avec l'Association SOLILLERS.
- Cette délibération proposée au Conseil de maison a été approuvée à l'unanimité le 23 mars 2017.

→ Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

Délibérations budgétaires • (suite)

12) Centre Social « La Maison Pour Tous » - Vacances familles et seniors 2017

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une nouvelle fois cette année, le Centre Social La Maison Pour Tous porte, soutient et accompagne les projets "vacances famille" et "vacances seniors".

Cette année encore, l'association Solillers et les salariés ont favorisé la création de collectifs d'habitants autour de ces projets.

Ces collectifs ont engagé un programme d'actions d'autofinancement pour réduire les coûts globaux des deux départs en vacances.

Ces actions d'autofinancement sont portées par les habitants et accompagnées par les administrateurs et professionnels du Centre Social.

L'association Solillers assure la gestion financière de ces actions tant en dépenses qu'en recettes.

C'est pour cette raison que l'association Solillers pourra verser à la Ville les recettes correspondantes à l'implication et à la participation des habitants (personnes inscrites dans les collectifs et partant en vacances).

Les sommes correspondantes à cette participation ne peuvent pas être fixées puisqu'elles varieront en fonction des degrés de réussite des différentes actions d'autofinancement et des profils des participants.

Nous pouvons identifier des montants prévisionnels.

Ainsi, l'association pourra verser à la Ville une somme prévisionnelle de 4000 € pour la participation des usagers inscrits dans le cadre des "vacances seniors".

L'association Solillers pourra verser à la Ville une somme prévisionnelle de 2500 € pour la participation des familles inscrites au départ des "vacances famille".

La Ville de Lillers émettra les titres de recettes correspondants aux deux encaissements expliqués ci-dessus. Ces titres seront émis à la suite d'un état financier établi par l'association Solillers.

Le départ "vacances familles" se déroulera à Port Leucate sur une semaine en août 2017 (du 18 au 27 août 2017 voyage compris). Le nombre de partants est compris entre 45 et 55 personnes et est déterminé par la composition des familles.

Les dépenses inhérentes à ce départ sont estimées à 28000 €.

Les recettes attendues pour ce projet sont estimées à 20000 €. Les recettes sont composées par l'implication et la participation des familles (comme définie ci-dessus), les prestations de services et subvention de fonctionnement de la CAF (crédits obtenus dans le cadre de l'agrément Centre Social) et les financements obtenus dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville.

Le départ "vacances seniors" se déroulera du 17 au 24 juin 2017 à Moliets dans les Landes. Le nombre de partants est de 42 personnes.

Les dépenses inhérentes à ce départ sont estimées à 28000 €.

Les recettes attendues pour ce projet sont estimées à 20000 €. Les recettes sont composées par l'implication et la participation des familles (comme définie ci-dessus), les prestations de services et subvention de fonctionnement de la CAF (crédits obtenus dans le cadre de l'agrément Centre Social) et les financements obtenus dans le cadre des crédits spécifiques de la Politique de la Ville.

Délibérations budgétaires • Centre social, vacances familles et seniors (suite)

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- engager les dépenses inhérentes aux deux départs vacances
- signer les contrats et conventions à intervenir
- établir les titres de recettes à la suite de la réalisation des deux actions
- valider le principe de la gratuité pour les accompagnateurs.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

13) Récompenses des lauréats des concours Photos

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 15 décembre 2016 il a été décidé de récompenser le lauréat des différents concours visant à promouvoir et valoriser certaines actions ou événements sur la page Facebook de la Mairie par un bon d'achat de 50 €.

Afin de rendre les concours plus attractifs, M. le Maire propose de récompenser les lauréats des différents concours organisés de la façon suivante :

- Un bon d'achat d'une valeur de 50 euros pour le 1^{er} lauréat,
 - Un bon d'achat d'une valeur de 30 euros pour le 2^{ème} lauréat,
 - Un bon d'achat d'une valeur de 20 euros pour le 3^{ème} lauréat,
- à valoir auprès des partenaires locaux.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

14) Acquisition de la parcelle YC 30 en partie

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de la réalisation du futur point de captage qui sera situé hameau de la Flandrie, et plus précisément sur la parcelle cadastrée YC 30, l'acquisition d'une emprise de 1400m² environ est nécessaire.

Considérant qu'un compromis de vente avait été établi le 11 mars 2015 entre la Ville de LILLERS et les propriétaires avec accord sur le prix de 1400€ soit 1€/m², incluant le prix de vente ainsi que la dépréciation du surplus de propriété de la parcelle YC 30.

Considérant que par courrier du 10 février 2014 l'exploitant de la parcelle YC 30 informait la commune de son accord relatif à l'indemnité d'éviction à hauteur de 1100€ sous réserve de la prise en charge par la commune de la réfection du drainage existant occasionnée par l'acquisition de l'emprise de 1400m² et de la prise en charge également de la création d'un nouvel accès (busage du fossé) au surplus de la propriété.

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à :

- Procéder à l'acquisition d'une emprise de 1400m² environ dans la parcelle cadastrée YC 30 au prix de 1€/m², frais d'acte et de division cadastrale à la charge de l'acquéreur,
- Indemniser l'exploitant pour un montant de 1100€,
- Prendre en charge la création d'un nouvel accès au surplus de la parcelle YC 30,
- Signer la convention ci-annexée relative à la prise en charge des travaux de restructuration de drainage entre la Ville de LILLERS et l'Association Syndicale Autorisée de Drainage et d'Irrigation de BETHUNE-LILLERS,
- Signer tout document relatif à cette acquisition.

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Délibérations budgétaires • (suite)

15) Indemnités de fonctions des élus municipaux - Application du décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 portant modification du décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la Fonction Publique, et du décret n° 85-1148 du 24 octobre 1985 modifié relatif à la rémunération des personnels civils et militaires de l'Etat, des personnels des collectivités territoriales et des personnels des établissements publics d'hospitalisation a pour conséquence, entre autres, de modifier l'indice sommital qui passe de 1015 B à 1022 B en janvier 2017 et à 1027 B en janvier 2018.

Cette modification de l'indice sommital a une incidence sur les modalités d'indemnisation des élus, référencée sur cet indice.

Monsieur le Maire propose aux Membres du Conseil Municipal de revoir la délibération du 14 avril 2014, en fixant, comme suit, les indemnités de fonctions des élus municipaux :

A compter du 1^{er} janvier 2017 :

Pour le Maire : 65 % de l'indice brut 1022 + majoration de 15 % ;

Pour les Adjointes : 27,50 % de l'indice brut 1022 + majoration de 15 %.

A compter du 1^{er} janvier 2018 :

Pour le Maire : 65 % de l'indice brut 1027 + majoration de 15 % ;

Pour les Adjointes : 27,50 % de l'indice brut 1027 + majoration de 15 %.

Monsieur le Maire propose également aux Membres du Conseil Municipal d'adopter le fait qu'il serait fait application automatique des éventuels futurs décrets qui modifieraient l'indice sommital de référence.

→ Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

16) Rapport d'activités 2016 de la mise en œuvre du Contrat de Ville

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'en application du décret n°2015-1118 du 3 septembre 2015, les communes et EPCI signataires d'un contrat de ville sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville.

Ledit rapport d'activités :

- rappelle les principales orientations du contrat de ville,
- présente l'évolution de la situation dans le quartier prioritaire concerné,
- retrace les actions menées au bénéfice des habitants du quartier,
- détermine les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat,
- présente l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-2 et L.1811-2,

Vu le projet de rapport d'activités 2016, élaboré par la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane et annexé à la présente délibération,

Vu l'article 4 du décret du 3 septembre 2015, stipulant que les contributions et délibérations des conseils municipaux, des conseils citoyens et de toute autre partie signataire du contrat de ville sont annexées au projet de rapport sous la forme d'un avis,

Vu la correspondance de la Communauté d'Agglomération Béthune-Bruay, Artois-Lys

Délibérations budgétaires • (suite)

Romane en date du 30 mars 2017, relative à la consultation de la commune de Lillers sur le projet de rapport d'activités de la mise en œuvre du contrat de ville, pour l'année 2016,

Il est proposé au Conseil Municipal :

- DE DEBATTRE du projet de rapport d'activités joint à la présente délibération,
- D'EMETTRE un avis au projet de rapport

→ **Voté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Décisions prises par M. le Maire

du 31 janvier au 15 mars 2017

Décision n° 15.12.17 du 3 février 2017 : Contrat Société SOCOTEC – Mission contrôle technique – travaux aménagement école Adrien Delehay.

Décision n° 16.02.17 du 10 février 2017 : Convention Hugo Fontaine – Soirée cabaret Printemps des Poètes le 10 mars 2017.

Décision n° 17.02.17 du 10 février 2017 : Convention Edgar Sekloka – Soirée cabaret Printemps des Poètes le 10 mars 2017.

Décision n° 18.02.17 du 15 février 2017 : Emprunt de 1.487.357,52 € auprès de la Banque Postale.

Décision n° 19.02.17 du 16 février 2017 : Avenant n° 1 au contrat de maintenance du logiciel Orphée.

Décision n° 20.02.17 du 16 février 2017 : Contrat hébergement portail Orphée.

Décision n° 21.02.17 du 20 février 2017 : Subvention amélioration façades MM. Titran, Delattre, Declercq, Vermereen, Andries, Weppe, Vermelle, SCI SAPHI.

Décision n° 22.02.17 du 27 février 2017 : Contrat de maintenance Société Bodet – Tableau d'affichage salle Delplace.

Décision n° 23.02.17 du 28 février 2017 : Contrat Société Thyssenkrupp – Maintenance ascenseurs.

Décision n° 24.03.17 du 6 mars 2017 : Location d'un trafic pour le Centre Social La Maison Pour Tous.

Décision n° 25.03.17 du 9 mars 2017 : Emprunt de 1.487.357,52 € auprès de la Banque Postale. Annule et remplace la décision n° 18.02.17 du 15 février 2017.